



APPEL À CANDIDATURES

« Le Carré des Artisans »

Marché artisanal de la Braderie 2024 de la Ville de Marseille

Le samedi 07 septembre 2024

Objet de la consultation

Pour le lancement de la première édition du marché artisanal de la braderie de la Ville de Marseille, le carré des artisans sera installé en plein cœur du centre-ville et des flux piétons, sur le parvis de l'Opéra. Le présent appel à candidatures vise à sélectionner 18 exposants, afin d'insuffler une dimension artisanale à la dynamique de la braderie, accroître l'attractivité de l'évènement et valoriser les métiers de l'artisanat.

Direction concernée : Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Service Commerce et Artisanat

Descriptif

La braderie de la Ville de Marseille, animation phare de la rentrée, s'inscrit dans le cadre d'un plan de redynamisation commerciale. Depuis sa création, elle attire de plus en plus de public avec plus de 35 000 visiteurs en 2023.

Environ 200 commerçants se mobilisent dans l'hyper centre-ville, la partie haute de Vauban ainsi qu'à Mazargues, zones piétonnisées le temps d'une journée.

L'occasion de faire des bonnes affaires en redécouvrant le patrimoine, les musées, les nouveaux commerces et concepts récemment installés.

Cette édition 2024 évolue et s'enrichit avec l'intégration, entre autres nouveautés, d'un marché artisanal marseillais. La Ville de Marseille porte ainsi haut et fort son désir de valoriser l'artisanat, d'offrir aux artisans et artisanes marseillais l'opportunité de partager l'étendue de leur savoir-faire et ainsi bénéficier de la dynamique commerciale de l'évènement.

Les produits proposés à la vente devront s'intégrer aux thématiques suivantes (liste non limitative)

- Équipement de la personne (hommes, femmes et enfants)
- Équipement de la maison, linge, décoration et arts de la table
- Jeux et jouets
- Produits d'hygiène, savons, cosmétiques
- Spécialités gastronomiques

À l'exclusion : des activités alimentaires spécialisées en restauration rapide, avec vente et dégustation sur place et/ou à emporter et les activités de vente d'alcool.

Localisation

Le marché artisanal se déroulera sur le parvis de l'Opéra.

Durée de l'occupation temporaire du domaine public et calendrier prévisionnel

Le marché ouvrira ses portes au public le samedi 7 septembre 2024.

Montage des installations	Le samedi 7 septembre 2024 de 7h à 9h (avec accès véhicule)
Ouverture au public	Le samedi 7 septembre de 10h à 19h
Démontage des installations	Le samedi 7 septembre à partir de 19h (avec accès véhicule)

Des précisions complémentaires s'agissant des montages et des démontages seront formulées *a posteriori* selon le planning d'occupation définitivement arrêté.

Les exposants devront être présents sur leurs emplacements respectifs durant toute la durée de l'occupation ou se faire représenter par une personne de leur choix.

Conditions d'occupation

1. La Ville de Marseille met à disposition de chaque artisan/artiste un emplacement de 4 mètres linéaires sur 2 mètres de profondeur, situé sur le parvis de l'Opéra.
2. La Ville de Marseille met à disposition pour chacun des stands le matériel suivant : deux tables de 180 cm par 80cm.
3. Le plan d'implantation des stands sera établi par la Ville et communiqué en amont de l'évènement.
4. La redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de la braderie, au tarif unique de 26,22 € par stand est à régler en ligne avant le 31 août 2024.

5. La participation au marché est réservée exclusivement aux professionnels affiliés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et/ou à la Maison des Artistes.

Chaque artisan exposant s'engage :

- À exposer et vendre exclusivement des produits artisanaux de sa propre production, de qualité et respectant les normes en vigueur.
- À proposer à la vente lors de l'événement une production conforme aux éléments transmis dans le dossier de candidature.
- À proposer un stand attractif et esthétique, recouvert d'une nappe blanche recouvrant entièrement la table, ses pieds et l'ensemble du stock.
- À tenir son stand impérativement par la présence minimale d'une personne durant toute la durée de l'évènement, de 10h à 19h.
- À n'effectuer aucun raccordement eau ou électricité, l'utilisation de lampe à LED sans fil (solaire, batterie ou piles) est autorisée.
- À respecter le règlement de l'évènement ainsi que les conditions d'accès à la zone et d'installation du stand.

Conditions de participation

L'événement est ouvert aux artisans/artistes, pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité artisanale/artistique et souhaitant proposer à la vente des articles et objets mettant en valeur le savoir-faire artisanal marseillais.

Le candidat devra réunir les conditions suivantes :

- Être artisan immatriculé auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et/ou à la Maison des Artistes et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Avoir implanté son siège social à Marseille ou a minima dans une commune de la métropole Aix-Marseille Provence ;
- Production réalisée à Marseille ou a minima dans une commune de la métropole Aix-Marseille Provence ;
- Ne pas avoir de boutique physique dans le périmètre de la braderie.

Un dossier de candidature déposé au titre d'un collectif est possible, le cas échéant une personne référente devra être désignée dans le dossier de candidature.

Il sera pris en compte et privilégié la nature, la provenance, l'originalité et la qualité des produits proposés, ainsi que leur complémentarité à l'échelle du marché et l'éventuelle animation proposée (ex : démonstration au public).

Présentation des candidatures

- Une présentation de l'activité ;
- Une liste des articles et produits proposés à la vente ;
- Une présentation des techniques de fabrication utilisées ou tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature.

Pour présenter sa candidature, chaque artisan devra compléter et renvoyer le dossier de candidature ci-joint, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

- Un extrait d'immatriculation RNE, (extrait des inscriptions du Registre National des Entreprises à télécharger sur : <https://data.inpi.fr/>)
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Pour les candidats qui utilisent un véhicule dans le cadre de leur activité : une copie de la carte grise (accès sur l'aire piétonne à des fins de montage et démontage des installations) et l'attestation d'assurance en cours de validité dans le cadre de leur activité ;

Critères d'appréciation et de notation des dossiers de candidature

**Seuls les dossiers complets seront analysés dans le cadre du présent appel à candidatures.
Tous les dossiers transmis incomplets seront rejetés et non analysés.**

La notation des dossiers sera réalisée sur la base des critères suivants (note totale sur 40 points) :

Critère N°1 : qualité des produits proposés à la vente (15 points):

- Nature, origine et qualité des matériaux, ingrédients et composants utilisés ;
- Tous documents permettant d'apprécier la qualité des produits proposés à la vente (diplôme d'artisanat, savoir-faire particulier, labels spécifiques, qualifications lors de concours...);

Critère N°2 : modalités et processus de fabrication et de commercialisation des produits proposés à la vente (15 points) :

- Nature du procédé de fabrication, manuelle ou mécanique, des produits proposés.
- Application des méthodes traditionnelles de conception.
- Ancrage local de la fabrication et de la commercialisation
- Adresse du siège

Critère N°3 : Démarche environnementale (5 points) composé de :

- Utilisation de matériaux de réemploi
- Valorisation des déchets
- Approvisionnement local ou en circuits courts
- Mesures visant la réduction de consommations énergétiques
- Mesures visant la réduction des gaz à effet de serre

NB : *Concernant l'utilisation de sacs plastiques : En application du décret n°2016-379 du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique, leur utilisation est interdite depuis le 1er janvier 2017, sauf s'ils sont "compostables de manière domestique ou biosourcés".*

Concernant la gestion des déchets : il est demandé aux commerçants de s'assurer du bon état de propreté de leur occupation (ramasser et emporter les déchets produits, nettoyage de l'emplacement...)

Critère N°4 : Animation sur les stands (Points bonus : 5 points):

- Présentation des savoirs-faire (dégustation, animation démonstration ou fabrication) grâce à des animations ludiques et pédagogiques pour le public.

Dès que les candidatures auront été examinées en Commission, elles feront l'objet soit d'un courrier d'acceptation, soit d'un courrier de refus.

En cas de désistement d'un candidat retenu avant l'ouverture de la braderie, pourront être sélectionnés les artisans ayant préalablement candidaté, placés sur liste d'attente, dans l'ordre de la liste.

Modalités administratives à respecter pour candidater

L'ensemble des documents et éléments demandés devront être déposés en main propre au 40 rue Fauchier ou bien transmis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

Ville de Marseille
Direction du Développement Économique et de l'Emploi
Service Commerce et Artisanat
40, rue Fauchier - Bâtiment B - 13233 Marseille Cedex 20

L'enveloppe devra porter la mention :

« **Réponse à appel à candidatures - « Le carré des artisans », NE PAS OUVRIR** ». En outre, elle sera communiquée de manière strictement anonyme, sans aucune référence du nom et des coordonnées du candidat émetteur.

Le dossier de candidature devra également être transmis par courriel, à l'adresse suivante :

service-commerce@marseille.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : LUNDI 29 JUILLET 2024 à 16h00

Renseignements techniques et administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Contacts :

Laurie-Anne PEL : 04 91 55 34 43 | lpel@marseille.fr

Domitille PEYROT : 04 91 55 13 08 | dpeyrot@marseille.fr